

Rapport d'activité 2017



CNRACL
La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers
PRÉVENTION

SOMMAIRE

Présentation générale	page 04
Comité scientifique et technique	page 06
Données statistiques AT/MP	page 07
Partenariats	page 09
Financement des actions de prévention	page 11
Communication	page 20
Bilan financier	page 22

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations (Caisse des Dépôts).

Le FNP de la CNRACL s'adresse aux établissements mentionnés aux titres III et IV du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (Régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale, services départementaux d'incendie et de secours, établissements publics de santé,...).

Il a pour mission :

- d'établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) constatées dans les collectivités et établissements mentionnés ci-dessus.
- de participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention arrêtées par ces mêmes collectivités ou établissements. Ces mesures doivent s'insérer dans le cadre de la politique fixée par les autorités compétentes de l'État, après avis et propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.
- d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention.

Pour l'accomplissement de ses missions, le FNP peut conclure des conventions avec tout service ou organisme œuvrant dans le domaine de la prévention des AT/MP.

Le FNP de la CNRACL est financé par un prélèvement de 0,1% sur le produit des contributions retraites perçues par la CNRACL.

I. LES INSTANCES

1. Le Conseil d'administration de la CNRACL

La CNRACL est le seul régime spécial de sécurité sociale dont le Conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des affiliés (collèges actifs et retraités) qui siègent aux côtés des représentants des ministères de tutelle. Le Conseil, élu tous les six ans, est composé de cinq commissions :

- commission des comptes,
- commission de l'action sociale,
- commission de la réglementation,
- commission du développement et du partenariat,
- commissions de l'invalidité et de la prévention (CIP).

Le Conseil d'administration fixe la stratégie et les orientations du FNP de la CNRACL.

2. Le Comité scientifique et technique

Le Comité scientifique et technique a un rôle d'éclairage, d'alerte, de réflexion et d'aide à la décision auprès de la commission de l'invalidité et de la prévention et répond aux sollicitations de celle-ci.

Il est composé :

- des administrateurs de la CNRACL,
- des acteurs de la prévention : employeurs (CNFPT, DGSCGC, ANFH...), partenaires sociaux, médecine de santé au travail,
- de représentants des institutions partenaires CNAMTS, INVS, ANACT, INRS...
- d'experts.

II. L'ORGANISATION DU FNP DE LA CNRACL

Les services gestionnaires du FNP de la CNRACL sont situés à l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts. Ils ne disposent pas de représentation locale.

III. LE CADRE D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention du FNP de la CNRACL sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Les mesures mises en place pour l'exercice 2017 s'inscrivent dans le cadre du quatrième programme d'actions (2014-2017).

IV. LES MISSIONS

1. La connaissance du risque AT/MP

La CNRACL recense les données AT/MP au sein d'une Banque nationale des données (BND). Les données recueillies visent une meilleure connaissance des risques et le renforcement de l'analyse et de la pertinence des actions de prévention mises en œuvre.

Les rapports statistiques sont accessibles sur la page de prévention du site Internet de la CNRACL.

2. Le financement des actions de prévention

La loi prévoit deux types de participation : l'avance ou la subvention. Le programme d'actions 2014-2017 maintient le recours aux subventions pour financer les projets destinés à mettre en place une stratégie et des actions de promotion en faveur de la santé et de la sécurité au travail.

Le concours financier porte sur le temps mobilisé par les acteurs internes impliqués dans le projet allant de la constitution du dossier jusqu'au bilan de l'opération.

Le FNP ne finance pas l'achat d'équipements de sécurité, d'engins, de véhicules ou de matériels.

3. Elaborer des recommandations d'actions

Pour élaborer des recommandations, le FNP de la CNRACL s'appuie sur l'exploitation des données issues de la connaissance du risque AT/MP, les retours d'expériences des employeurs dans les actions soutenues et les travaux conduits au sein des différents réseaux et partenariats.

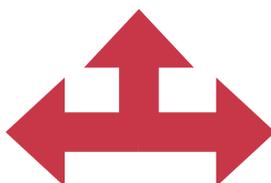
Synthèse de l'activité 2017

Mesures de prévention

- 2 conventions socle et 18 options (hors Prorisq) avec les CDG
- 1 652 évaluations des risques professionnels et démarches de prévention
- Aucun nouveau réseau
- Aucun nouveau projet de recherche actions

Statistiques

- 8 conventionnements Prorisq avec les CDG



Recommandations

- 14 Produits d'information

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le Comité scientifique et technique (CST) réunit des représentants d'institutions et d'organisations d'horizons différents. C'est un lieu où se conjuguent et s'échangent connaissances (experts), expériences et préoccupations (institutions).

La commission de l'invalidité et de la prévention du conseil d'administration de la CNRACL (CIP), dans sa séance du 24 septembre 2015, a souhaité que les échanges se fondent sur des propositions d'actions concrètes par la création de groupes de travail en lieu et place, ou en complément de séances plénières.

Le groupe de travail sur les fumées a poursuivi ses séances de travail entamées au 1^{er} trimestre 2016 et deux séances plénières du CST se sont tenues en 2017.

I - GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FUMÉES

Les travaux de ce groupe de travail ont duré un peu plus d'un an et ont abouti à un rapport sur l'exposition aux fumées par les sapeurs-pompiers, publié sur la page prévention du site internet du FNP de la CNRACL en septembre.

II - LES SÉANCES PLÉNIÈRES

En 2017, ces deux séances étaient destinées à alimenter les réflexions dans le cadre de la préparation du prochain programme d'actions.

La première séance a donné lieu à des regards croisés sur les réformes territoriale (loi NOTRe) et hospitalière (Groupement Hospitalier de Territoire) et les impacts sur la santé au travail. Ces réorganisations et évolutions géographiques et fonctionnelles ne modifient pas les bénéficiaires du fonds mais les niveaux de décision et les périmètres d'intervention.

La seconde séance avait pour thème la qualité de vie au travail. A travers cinq exposés, appuyés sur des aspects théoriques et des projets menés par différents employeurs, cette session a permis d'enrichir les réflexions et les connaissances sur le concept de qualité de vie au travail en général et sur le volet prévention en particulier.

LES DONNÉES STATISTIQUES AT/MP

Le FNP de la CNRACL propose aux employeurs CNRACL les outils nécessaires à la collecte de toute information susceptible de définir des profils de métiers à risque et une politique de santé au travail. Il procède au recensement et à l'analyse des causes, des conséquences et des circonstances des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Pour cela, il met gratuitement à la disposition des employeurs le logiciel Prorisq. Les données recueillies directement par ce logiciel, complétées par celles transmises par des courtiers en assurance, sont centralisées dans la Banque Nationale de Données (BND).

Au 31 décembre 2016, celle-ci prenait en compte les données de près de 670 000 agents territoriaux (hors SDIS) et près de 294 000 agents hospitaliers, soit une représentativité de 40% de la population active de la CNRACL.

Depuis 2009, elle intègre également les données des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les effectifs couverts représentant 93% de la totalité de la population de cette catégorie en 2016.

Ces données sont analysées et font l'objet de rapports annuels et de fiches de synthèse qui sont disponibles sur la page prévention du site internet de la CNRACL.

I - LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES AT/MP

1. Utilisation du logiciel Prorisq

En 2017, 272 nouvelles demandes d'accès ont été enregistrées :

- 264 individuelles (collectivités territoriales et établissements hospitaliers)
- 8 Centres de gestion (CDG).

	Demandes
Employeurs individuels (a)	264
CDG	8
Total	272
Coll gérées par les CDG (b)	3 297
Total général (a+b)	3 561

2. La formation à distance

En 2017 un dispositif de formation à distance a été mis à disposition des employeurs comprenant :

- une vidéo promotionnelle accessible à tous sur la page d'accueil de Prorisq.
- une formation en ligne, sous forme de courtes vidéos, accessible directement dans Prorisq.

Un menu déroulant permet de choisir la vidéo souhaitée ; des fiches explicatives imprimables reprenant et précisant le contenu viennent compléter ce dispositif.

Un premier bilan réalisé au 30/10/2017 fait apparaître :

- près de 700 visualisations de la vidéo promotionnelle
- près de 4000 consultations des vidéos de formations : 83 % par des employeurs territoriaux et 17% par des employeurs hospitaliers.

Pendant cette période les formations sur site ont sensiblement diminué suite à la mise en place du dispositif de formation à distance.

LES DONNÉES STATISTIQUES AT/MP

3. Le développement de la BND : simplifier et diversifier son alimentation

Afin de limiter les saisies multiples d'informations communes à plusieurs outils informatiques, le FNP de la CNRACL a continué ses actions visant à simplifier et à diversifier l'alimentation de son outil de collecte des données AT/MP.

Le développement d'interfaces s'est poursuivi grâce à la collaboration entre les éditeurs de logiciels, le FNP de la CNRACL et les employeurs.

L'intégrateur qui permet d'intégrer dans Prorisq, à l'unité ou par lot, des informations déjà saisies par les employeurs dans d'autres systèmes d'informations (outil de télé déclarations, outil de gestion RH, etc.), a été développé et mis à disposition par de nouveaux éditeurs.

4. Une restitution synthétique des données de la BND

Les quatre rapports annuels de la BND disponibles sur la page prévention du site de la CNRACL ont été complétés par la mise en ligne de **fiches synthétiques** ciblées par type de collectivité. Ces fiches permettent à un employeur de comparer ses indicateurs aux indicateurs nationaux des collectivités de même taille et de même catégorie.

5. Une aide aux employeurs pour réaliser leur rapport annuel sur la santé sécurité et conditions de travail (RASSCT)

Le décret du 10 juin 1985, article 49, fait obligation aux collectivités territoriales de réaliser un rapport annuel écrit dressant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et d'en communiquer un exemplaire au centre de gestion départemental qui réalise, sur la base de ces documents, un rapport de synthèse bisannuel destiné au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

S'appuyant sur les données recueillies dans la BND via le logiciel Prorisq, un modèle de rapport a été élaboré.

Ce rapport annuel sur la santé, sécurité et conditions de travail (**RASSCT**), peut être automatiquement renseigné depuis Prorisq et annexé au bilan social et présenté aux CTP locaux.

6. Point sur la nouvelle disposition initiée par la Commission Invalidité Prévention

Pour augmenter le nombre de collectivités utilisant Prorisq et permettre au FNP de la CNRACL d'assurer pleinement ses missions, le Conseil d'administration a, depuis le 1^{er} janvier 2014, décidé de subordonner le financement d'une démarche de prévention à l'utilisation de Prorisq (au titre des conventions conclues à compter de 2014).

Une étude menée sur les années 2015 à 2017 fait apparaître que :

- pour les employeurs ayant plus de 200 agents, 25% d'entre eux n'ont pas saisi de déclarations AT/MP malgré leur engagement à le faire,
- pour les employeurs ayant entre 100 et 200 agents, le taux de non saisi est de 37%.

LES PARTENARIATS

La politique de partenariat du FNP relève de la quatrième orientation du programme d'actions 2014-2017 du FNP « Conforter le rôle de l'employeur public dans le champ de la santé au travail en France ».

La mise en place d'un partenariat résulte d'une réflexion et d'une étroite collaboration avec des institutionnels du domaine de la prévention afin de :

- Faciliter l'échange d'informations et l'harmonisation des données sur les risques professionnels,
- Permettre la mutualisation de connaissances,
- Engager des actions partagées sur des thèmes relatifs à la prévention des risques,
- Encourager le développement d'outils et d'échange de savoir-faire,
- Organiser des temps de communication en commun,
- Participer à des campagnes nationales pour être le relais auprès des employeurs CNRACL,
- Diffuser des documents élaborés par des organismes référents de la prévention.

Depuis 2004, le FNP a signé des partenariats avec :

- des entités représentant les employeurs : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Fédération Nationale des Centres de gestion (FNCDG), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)
- et des acteurs institutionnels de la prévention : CNAMTS, l'Institut national de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS), et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Outre les actions de communication, l'action du FNP en matière de partenariat vise principalement à construire des recommandations et des outils communs à partir d'expérimentations. Le FNP a ainsi continué de participer et/ou d'initier des travaux d'intérêt commun avec ses partenaires sur des thématiques prioritaires.

I - CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Le FNP participe, depuis son lancement en septembre 2015, à l'expérimentation sur l'accompagnement des transitions professionnelles, qui regroupe 6 collectivités du Limousin et de Poitou-Charentes et vise à identifier les conditions de réussite d'un accompagnement des situations d'usure professionnelle et/ou de pénibilité. Cette démarche est assortie d'un volet évaluatif qui devrait permettre à terme une capitalisation au-delà des collectivités participantes. Une convention d'application portant sur cette expérimentation a été signée en décembre 2017. Une table ronde rassemblant les collectivités participantes sera organisée au premier trimestre 2018.

LES PARTENARIATS

Le FNP était présent lors des rencontres territoriales de la santé et de la sécurité au travail à Marseille, les **28 et 29 septembre 2017**, sur le thème de la pluridisciplinarité en santé au travail. Dans ce cadre, il a participé à l'animation de l'atelier "pluridisciplinarité : des pratiques à banaliser" en s'appuyant sur son expérience dans le projet recherche-action sur les risques psychosociaux.

II - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER (ANFH)

Le FNP a participé aux réunions de l'ANFH au cours desquelles ont été présentées les actions engagées dans le secteur hospitalier.

Par ailleurs, le FNP a continué à apporter son appui à des opérations menées par des établissements publics hospitaliers avec le concours de l'ANFH dans le cadre de projets recherche action ou de réseaux et notamment le projet de mise en œuvre de politiques de santé au travail par des établissements de santé de la région Centre-Val de Loire. Ce projet, qui s'est terminé fin 2017, visait à développer et consolider l'autonomie des établissements dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels. Il a concerné 77 établissements, dont certains sont toujours en cours de démarche.

En qualité de membre de droit du comité scientifique et technique du FNP, l'ANFH a participé au groupe de travail mis en place pour travailler sur les risques psychosociaux.

III - CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS (CNAMTS)

Le FNP participe actuellement à plusieurs sous-groupes du Groupe soins du Comité technique national (CTN-H) : "violences en milieu de santé" et "soins à domicile". Ceux-ci devraient aboutir à la production de recommandations courant 2018.

IV - DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES ET L'INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE (DARES ET INVS)

Dans le cadre de la convention d'échanges de données sur les accidents du travail et des maladies professionnelles, le FNP a transmis en 2017 les fichiers suivants :

- les collectivités couvertes par la BND et leurs effectifs CNRACL
- l'ensemble des événements (accidents de service + trajet) 2016 de la BND contenant notamment des :
 - Informations agent : statut, profession, sexe et âge
 - Informations événements : date événement, heure, nature et siège lésions, jour d'arrêt et l'activité physique au moment de l'accident.

En outre, le FNP a été invité dans de nombreux espaces institutionnels et publics, pour y présenter les spécificités de l'employeur territorial et hospitalier en matière de santé et de sécurité au travail et exposer les modalités d'accompagnement du Fonds national de prévention : colloques organisés par les CDG, Pôle Aquitain sur l'amiante, Trophées de la prévention, etc.

Enfin, le FNP de la CNRACL a poursuivi sa participation aux instances inter-fonction publique (Conseil commun de la fonction publique, Conseil supérieur de la fonction publique territoriale).

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le programme d'actions 2014-2017 reprend les modes d'intervention du FNP de la CNRACL du programme précédent pour accompagner les actions de prévention présentées par les collectivités et les établissements hospitaliers, à savoir :

- les évaluations des risques (afin de démultiplier son action concernant ces opérations, le FNP de la CNRACL a mis en place un dispositif de conventionnement avec les centres de gestion)
- les démarches de prévention thématique
- les mises en réseau où, à leur initiative, plusieurs collectivités ou établissements se regroupent autour d'une thématique commune
- les projets de recherche action pour lesquels le FNP de la CNRACL propose une aide financière à des collectivités ou établissements désireux d'approfondir une thématique proposée.

Bilan global de l'activité 2017

Entre 2016 et 2017, la méthode de comptabilisation budgétaire des engagements a été modifiée en gestion. Jusqu'en 2016, ces derniers étaient constitués des engagements nets des régularisations de l'année en cours. A compter de 2017, les régularisations sur les années antérieures ont été ajoutées.

En milliers d'euros

	Nombre de dossiers	Nb d'employeurs ou de CDG	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé
Conventionnement avec les CDG	28	14	691	-267	424
Actions de prévention	1 652	1 869	4 984	-182	4 802
EVRP	1 616	1 830	4 227	-144	4 083
Conv CDG	615	651	1 357	-91	1 266
Hors conv. CDG	1 001	1 179	2 870	-53	2 817
Démarches thématiques	36	39	757	-38	719
Réseaux et Projets recherche action	-	-	-	16	16**
Projets recherche action	5	5	-322*	1 171	1 171
Total	1 680	1 883	5 675	-433	5 242

* Les régularisations d'engagements sur les conventions socle sont liées à la non atteinte d'objectifs des CDG. Celles concernant les EVRP portent principalement sur des annulations, à la demande des collectivités, ou en raison du dépassement des délais pour réaliser l'EVRP, après mise en demeure. Sur les démarches thématiques, 2 régularisations ont été passées (-18 K€ liés à un abandon de subvention, et -20K€ correspondant à une correction en gestion sur le même exercice, sans impact comptable)

** Correspond à une régularisation portant sur le Projet recherche action mené par le CHRU de Brest, engagé en 2016

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

I - DISPOSITIF DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES CENTRES DE GESTION

Le dispositif de conventionnement avec les CDG est constitué de deux sous-ensembles se rapportant à deux catégories d'actions :

- la convention dite "socle",
- un système optionnel.

La convention socle prévoit que le CDG anime un nouveau réseau d'acteurs de la prévention et réunisse les membres de celui-ci au moins quatre fois par an. Le choix de la fonction des membres est laissé à l'appréciation des Centres de gestion.

Le CDG doit également réaliser des actions d'information en organisant un colloque départemental annuel, en diffusant l'information provenant du FNP de la CNRACL et en participant à un évènement national.

Enfin, il doit mettre en place l'évaluation des risques professionnels auprès des collectivités et groupements immatriculés à la CNRACL

La durée des conventionnements socle avec les CDG a été portée de 4 à 2 ans par délibération du 30 septembre 2016 et la fin du programme d'actions 2014-2017 entraîne l'arrêt du dispositif de conventionnement socle avec les Centres de gestion à partir du 1er janvier 2018.

Après signature d'une convention socle, les CDG peuvent conclure jusqu'à quatre conventions dites "optionnelles" pour une opération spécifique dans leur structure.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, l'option Prorisq est obligatoirement la première option souscrite et, à partir du 1^{er} janvier 2015, l'option Prorisq est devenue obligatoire pour conclure une convention socle.

Par délibération du 14 décembre 2017, chaque centre de gestion disposant d'une convention socle, est autorisé à déposer une nouvelle demande d'option dans l'attente de l'adoption du prochain programme d'actions.

A - Synthèse de l'activité 2017

En milliers d'euros

	Nombre de contrats	Nb d'employeurs ou de CDG	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé
Conventionnement avec les CDG	28	16	691	-267	424
<i>Dont socle</i>	2	2	58	-264	-206
<i>Dont options</i>	26	14	633	-3	630
Actions d'évaluation des risques	615	651	1 357	-91	1 266

*Les régularisations d'engagements sur les conventions socle sont liées à la non atteinte d'objectifs des CDG. Celles concernant les EVRP portent principalement sur des annulations, à la demande des collectivités, ou en raison du dépassement des délais pour réaliser l'EVRP, après mise en demeure.

Au cours de l'année 2017, le comité d'engagement du FNP de la CNRACL a émis un avis favorable à l'établissement de 2 contrats dits "socle" (CDG de la Lozère et CDG du Puy de Dôme) et 26 contrats optionnels pour un montant total engagé de 424 K€.

Le montant initial des engagements a diminué de 43% entre 2016 et 2017, passant de 1 215 K€ à 691 K€ (le nombre de conventions socle signées en cours d'année a été divisé par trois).

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

B - Bilan

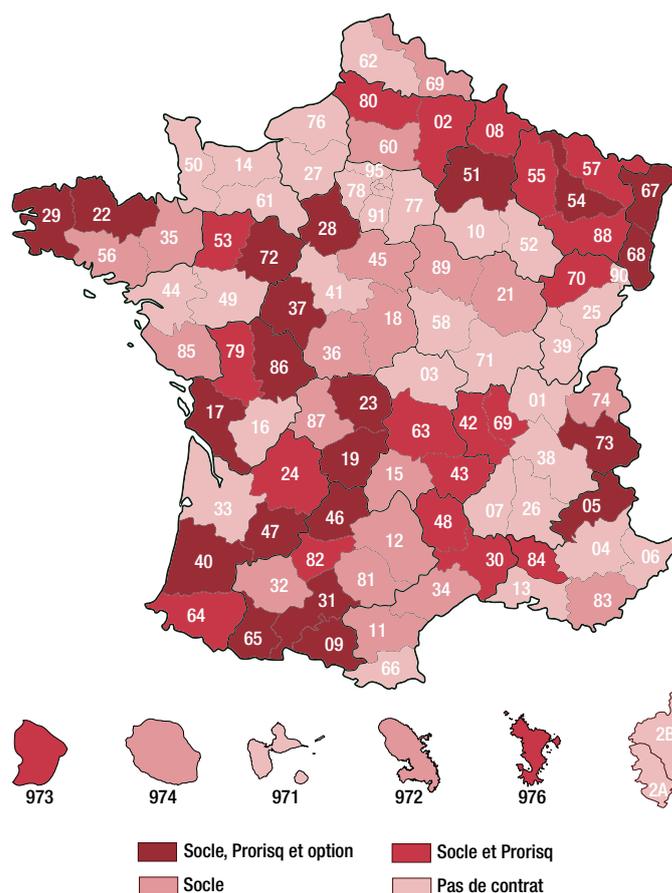
En milliers d'euros

		Nombre	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé
Nombre de CDG		96	-	-	-
Convention socle	2017	2	58	-264	-206
	Total (à fin 2017)	64	5 658	-663	4 995
	Part/Total CDG	67%	-	-	-
Options	Prorisq 2017	8	200	0	200
	Total options Prorisq (à fin 2017)	42	1 050	0	1 050
	Autres options 2017	18	433	-3	-3
	Total autres options (à fin 2017)	47	1 108	-3	1 105

A fin décembre 2017, 67% des Centres de gestion ont passé une convention socle avec le FNP de la CNRACL et le montant moyen de la subvention (après régularisations) apportée à ces établissements publics est d'environ 78 K€.

Sur ces 64 CDG, 42 ont opté pour l'utilisation de Prorisq pour un montant total de subvention de 1 050 K€ et 47 ont contracté une ou plusieurs options thématiques, représentant 1 105 K€.

Répartition géographique des conventions avec les CDG



Le dispositif de conventionnement couvre essentiellement le grand Sud-Ouest et le nord-est de la France.

66% des CDG ayant signé une convention socle se sont également engagé sur le dispositif optionnel Prorisq : ce nombre est passé de 34 fin 2016 à 42 à fin 2017.

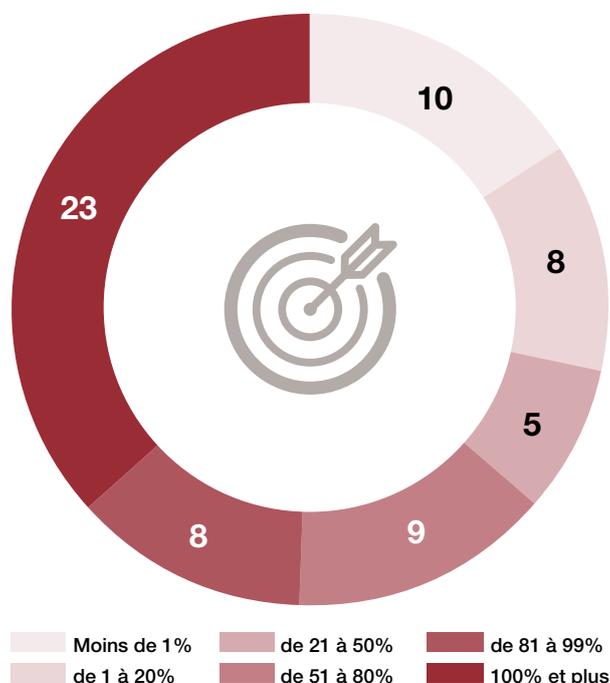
Dix-huit CDG ont contracté d'autres options en 2017 (47 options au total) sur différents thèmes, les principaux ayant trait à la prévention des RPS/QVT (4 options) et des TMS (4 options).

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

C - Niveau d'atteinte de l'objectif 3 du dispositif au titre des actions d'évaluations des risques

Les CDG, signataires de la convention socle, ont pour objectif d'accompagner les employeurs dans la réalisation de leur document unique : 30 % de leurs collectivités affiliées doivent réaliser leur démarche EvRP dans les 3 ou 4 ans dont la moitié au terme de la 2ème année, ou 15% si la convention est d'une durée de 2 ans (délibération du 30 septembre 2016).

Taux d'atteinte de la cible par les centres de gestion



Sur les CDG signataires, 57 (90%) ont commencé à accompagner les collectivités dans leur démarche d'évaluation des risques. Les CDG ayant atteint plus de la moitié de leur cible représentent 63 % des signataires.

Sur l'année 2017, 17 conventions sont arrivées à échéance et 10 CDG ont atteint leurs objectifs.

II - LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les actions de prévention peuvent être conduites à titre individuel ou collectif (démarche mutualisée). Dans ce dernier cas, une structure pilote est l'interlocuteur unique du FNP de la CNRACL et à ce titre, percevra la subvention puis la répartira entre les membres participant à la démarche selon une ventilation prédéterminée. En 2017, 25 structures représentant 244 employeurs ont engagé une action de prévention dite mutualisée.

A - Synthèse Bilan quantitatif 2017

	Hospitalier	Territoriaux (hors SDIS)	SDIS	Total
Nb dossiers	7	1 644	1	1 652
Quote-part (en %)	0,4	99,5	0,1	-
Nb employeurs	7	1 861	1	1 869
Quote-part (en %)	0,4	99,6	-	-
Montant total (en milliers d'€)	129	4 658	15	4 802
Quote-part (en %)	2,7	97	0,3	-
Montant moyen par dossier (en milliers d'€)	18,4	2,8	15	-
Montant moyen par employeurs (en milliers d'€)	18,4	2,5	15	-

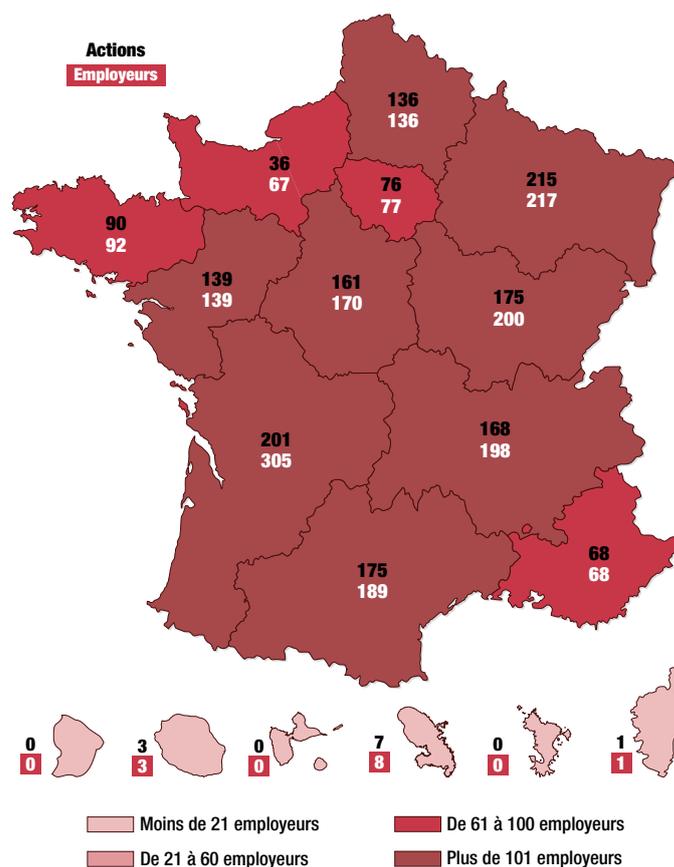
La quote-part du nombre d'actions engagées en 2017, respectivement par les hospitaliers et les territoriaux (hors SDIS), est sensiblement la même que les deux années précédentes (0,4% et 99,5%). En valeur absolue, le nombre d'employeurs hospitaliers a diminué pour la première année depuis 2013, passant de 22 en 2016 à 7 en 2017. Le nombre de SDIS diminue également : 13 en 2013, 5 en 2014, 3 en 2015, 2 en 2016 et 1 en 2017.

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les conventions signées avec les centres de gestion ne constituent plus la majorité des actions de prévention financées par le FNP de la CNRACL avec une quote-part s'établissant à 35 % en 2017 contre 62% en 2016 (651 employeurs sur 1 869) en raison de la diminution du nombre de conventions socle actives avec les CDG (31 fin 2017 contre 51 fin 2016).

Le montant moyen de la subvention par employeur est très différent entre les trois catégories d'employeurs, ceci en raison de la nature des opérations menées et de la taille de chacune de ces structures. Les employeurs hospitaliers et les SDIS mènent principalement des projets de prévention thématique alors que les territoriaux réalisent des actions destinées essentiellement à l'élaboration du document unique, dont les montants et plafonds de subvention sont inférieurs à ceux des actions thématiques.

Répartition géographique des actions de prévention et des employeurs



Le nombre de régions au sein desquelles plus de 100 employeurs entreprennent des actions a augmenté (8 en 2017 contre 6 en 2016).

La Nouvelle Aquitaine demeure la zone géographique où le nombre d'actions est le plus important avec 12 % du total des actions de prévention (27 % en 2016), malgré la diminution d'un tiers en volume. L'Occitanie, la Bourgogne-Franche-Comté, le Pays de la Loire, la Provence-Alpes-Côte d'azur, la Bretagne et l'Île-de-France ont plus que doublé le nombre d'actions entre 2016 et 2017. Ces six

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

régions représentent 44% du nombre total d'actions, contre 25% en 2016. Cette répartition géographique est aussi fonction des conventions passées avec les Centres de gestion qui génèrent un nombre important d'évaluations des risques professionnels au sein de leur département respectif.

B - Evaluation des risques professionnels (EvRP)

Bilan quantitatif

En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé	Montant moyen
Hospitaliers	2	8	-4	4	2
Territoriaux (hors SDIS)	1 613	4 204	-140	4 064	2,5
SDIS	1	15	-	15	15
Total	1 616	4 227	-144	4 083	2,5

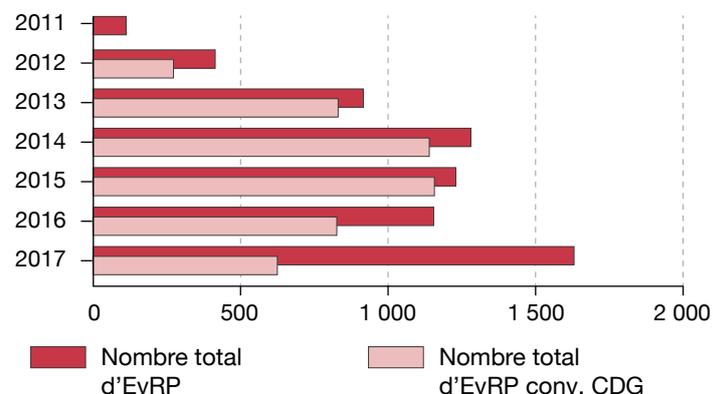
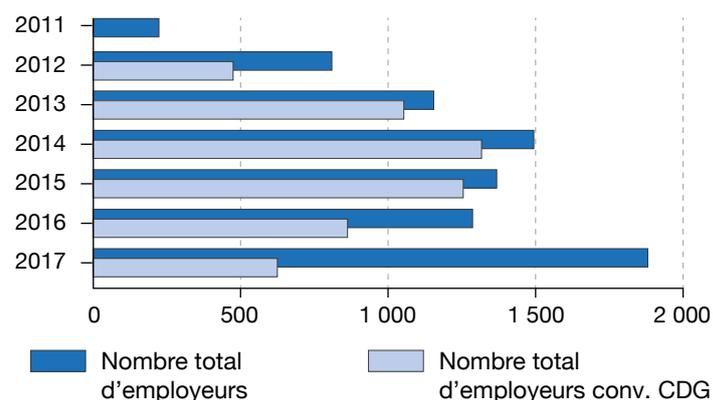
* Les régularisations d'engagements des EvRP portent principalement sur des annulations, à la demande des collectivités, ou en raison du dépassement des délais pour réaliser l'EvRP, après mise en demeure.

Les 1 616 EvRP représentent 98 % de l'ensemble des actions de prévention (1 652) et 85 % des dépenses engagées (4 803 K€).

Les EvRP menées par les employeurs territoriaux représentent plus de 99% du total de cette catégorie d'actions et 85 % du montant des subventions liées aux actions de prévention. Cette prépondérance émane du dispositif de conventionnement mis en place avec les centres de gestion.

En 2017, le nombre d'évaluations des risques réalisées dans le cadre du conventionnement avec les centres de gestion s'élève à 615, soit 38% du nombre total d'évaluation des risques (74% en 2016 et 92 % en 2015). Pour la seconde année consécutive, cette quote-part diminue sous un double effet : arrivée à échéance de convention socle et fin annoncée, à partir du 1er janvier 2018, du dispositif d'accompagnement des EvRP pour les collectivités non couvertes par un dispositif de convention socle entre le FNP et le CDG ayant entraîné un accroissement très conséquent de ce type de demandes sur l'exercice 2017. Le graphique ci-dessous illustre cette évolution en 2017.

Evolution du nombre d'employeurs et d'EvRP



FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

C - Les démarches de prévention thématiques (DP)

		Hospitalier	Territoriaux	Total
Nombre DP thématiques	Total DP	5	31	36
	Dont RPS/QVT	3	14	17
	Dont TMS	2	11	13
Montant DP thématiques réellement engagé*	Total DP	125	594	719
	Dont RPS/QVT	53	196	268
	Dont TMS	72	263	335

*En milliers d'euros

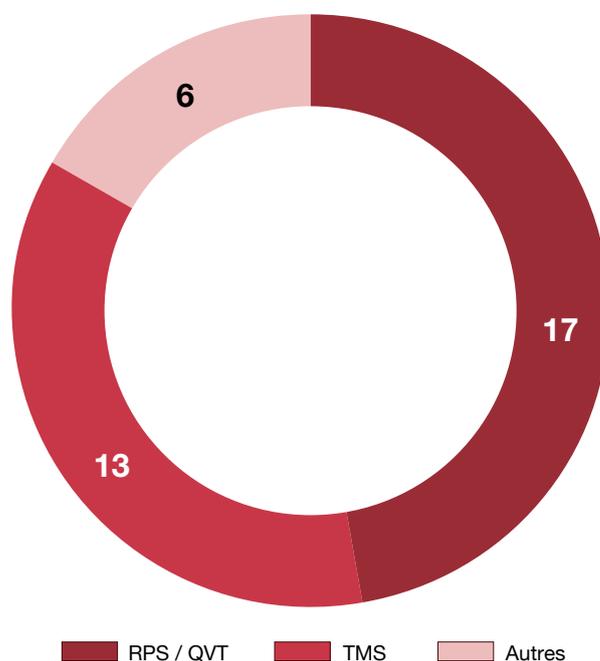
En 2017, le nombre de démarches thématiques reste stable, représentant 2 % des actions de prévention réalisées par les employeurs publics locaux.

Les deux thématiques les plus fédératrices sont les risques psycho-sociaux, avec 47% des démarches (dont 18% par des hospitaliers), ainsi que les troubles musculosquelettiques, qui représentent 36% des démarches (dont 15% par des hospitaliers).

Le montant total alloué aux démarches thématiques s'élève à 719 K€ dont 17 % pour les employeurs hospitaliers. Les crédits engagés ont diminué de 33% par rapport à 2016, en raison de la diminution du montant moyen de la subvention apportée à ces opérations (21 035 € en 2017 contre 31 626 € en 2016). Cette diminution est principalement due à l'impact en année pleine de l'application du calcul de subvention en fonction du prorata du nombre d'affiliés CNRACL. Par ailleurs, une démarche de prévention collective avait été engagée en 2016 pour un montant de 270 000 € augmentant de façon exceptionnelle le volume des engagements.

Les RPS représentent 35 % du montant précité contre 54% en 2016. Les TMS deviennent le premier risque financé dans le cadre de ces subventions, avec 47% du montant total.

Thèmes des 36 démarches thématiques



FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

III - LES RÉSEAUX

Le programme d'actions 2014-2017 a reconduit la possibilité de subventionner les réseaux tant au niveau local que national. Ceux-ci sont destinés à mutualiser les savoir-faire de différents acteurs impliqués dans la prévention et à mettre des outils à disposition des employeurs et des acteurs de la prévention.

Aucun nouveau réseau n'a été engagé en 2017 et un réseau portant sur l'étude interdépartementale sur la santé des agents des collèges mené dans le département des Côtes d'Armor a été soldé.

Ce réseau regroupait les quatre départements bretons (Côtes d'Armor, Finistère, Ile et Vilaine et Morbihan) pour réaliser une étude portant sur la santé au travail des agents départementaux travaillant dans les collèges. Le Conseil régional de Bretagne et le rectorat de l'académie de Rennes ont été associés à leur réflexion.

Ce réseau a permis d'élaborer un guide apportant des éléments de réflexion à partager entre l'employeur, le CHSCT, les agents et les élus du Conseil départemental et de construire un plan d'actions adapté aux spécificités de chaque collectivité. Ce guide, diffusé sur le site internet de la CNRACL, est structuré en six axes avec, pour chacun, une synthèse des constats sur la base du diagnostic réalisé par les quatre départements bretons, puis une seconde partie consacrée aux recommandations destinées à favoriser le bien-être au travail.

Les six axes retenus sont :

- Prévenir la fatigue et l'usure professionnelle
- Améliorer le management des équipes
- Mieux gérer les effectifs
- Favoriser la cohésion d'équipe
- Motiver et valoriser le travail des agents
- Renforcer la coopération entre le Conseil Départemental et les collèges

Il est envisagé de réaliser une évaluation de ce réseau en 2018 et d'élaborer un e-paper synthétisant les conclusions et renvoyant sur le rapport final.

A - Réseaux en cours fin 2017

Année engagement	2015	
Nom du réseau	Mise en œuvre de politiques de santé au travail dans les hôpitaux de la région Centre	Prévention des TMS dans les services d'aide à domicile de CCAS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation d'acteurs de la prévention au sein de la FPH • Déploiement de DP au sein des 75 établissements • Accompagnement au déploiement de conseillers en prévention des risques professionnels mutualisés sur la région Centre Val de Loire 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et pérennisation d'actions en faveur de la prévention des risques professionnels, notamment des TMS, pour les services d'aide à domicile
Composition	75 établissements publics de santé et pilotage ANFH Centre	26 CCAS de Gironde
Montant engagé*	450	386
Montant payé*	135	193

**En milliers d'euros*

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

IV - LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

En euros

Employeur financé	Objectifs / orientations	Montant engagé	Montant payé
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest	Reconstruction de l'EHPAD Centre René Fortin et de la résidence Kéravel	172 040	51 612
CCAS de Limoges (Marcel Faure)	Reconstruction de l'EHPAD	290 600	87 180
Centre gériatrique Desaint-Jean	Programme de construction de 257 lits de l'EHPAD Dollemard Caucriauville	223 360	67 008
Fondation Gourlet Bontemps	Rénovation aménagement, construction d'espaces de vies et d'un nouveau service (17 chambres)	121 600	36 480
Centre Hospitalier de Châteauneuf sur Charente	Construction et restructuration de l'EHPAD de Châteauneuf	86 458	25 938

Par ce type d'intervention, le FNP de la CNRACL entend améliorer les connaissances sur une problématique donnée, élaborer des recommandations, des guides de bonnes pratiques et créer des outils.

Au regard d'enjeux sociétaux pour l'ensemble de la sphère publique territoriale et hospitalière, le FNP de la CNRACL propose aux collectivités et aux établissements publics de s'investir dans des projets de recherche action relatifs à une problématique donnée.

Aucun nouveau projet recherche action n'a été engagé en 2017

L'appel à projets, lancé en 2015, concernent les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) portant sur la prise en compte, dès la conception, des principes de santé au travail dans les projets de rénovation ou d'extension des locaux.

Les montants payés correspondent à l'acompte de 30 % contractuellement prévu au lancement du projet.

Les établissements bénéficiaires ont des avancées calendaires différentes.

Si pour certains établissements, les travaux ont bien débuté avec des constructions amorcées (Centre gériatrique Desaint-Jean) et des déménagements prévus dès 2018 (Centre gériatrique Desaint-Jean, Fondation Gourlet Bontemps), pour d'autres, les phases précédentes ne sont pas encore complètement achevées.

Un comité dédié au suivi et à l'évaluation du dispositif recherche-action EHPAD a été créé en 2017. Il a pour objectifs :

- de faire émerger les facteurs contribuant à accroître ou à réduire les risques professionnels dans les projets de création et/ou de restructuration des EHPAD,
- d'analyser l'impact des mesures de prévention mises en œuvre sur la diminution de la sinistralité dans les EHPAD,
- de proposer à la Commission de l'invalidité et de la prévention ainsi qu'au Conseil d'administration de la CNRACL des outils destinés à apporter un appui, une aide aux autres établissements voulant conduire des opérations similaires.

La première réunion du comité de suivi aura lieu en avril 2018.

3 dossiers relatifs au PRA RPS ont été soldés en 2017 (Département de Seine Saint Denis, Communauté urbaine de Brest Métropole Océane, Commune de Beauvais).

LA COMMUNICATION

Dans le cadre de son programme d'actions 2014-2017, le FNP de la CNRACL a poursuivi en 2017 le développement de la synergie entre ses différents axes d'intervention (communication, partenariat, recueil et analyse des données statistiques AT-MP et financement d'actions de prévention).

I - COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Dans l'objectif de conforter la notoriété du FNP de la CNRACL, une information à l'attention de la fonction publique territoriale et hospitalière a été faite dans Le Fil social et le site retraites et solidarité avec un article destiné à promouvoir l'E-paper sur les RPS.

II - COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

L'action du FNP de la CNRACL s'est traduite par sa participation aux congrès, manifestations et rencontres régionales dédiés à la prévention des risques professionnels ainsi qu'à l'élaboration de produits d'information.

A - Participer aux rencontres et manifestations

Salon Préventica - 20 au 22 juin, Paris

Les conférences :

- Une nouvelle approche de la prévention dans la fonction publique territoriale ou "d'une politique d'évitement des coûts à une politique d'espérance de gains" (intervenants : CIG 93, ville de Villiers sur Marne et OPPBTP)
- Suivi des AT/MP : Prorisq un outil d'anticipation à l'usage des collectivités territoriales et hospitalières (témoignage : ville de Paris)
- Démarches et outils dédiés à la prévention des risques professionnels dans les établissements de soins : logiciels Orsosa et chimiRisk (CHU Grenoble)
- Présentation du guide de prévention des risques professionnels sur les chantiers (CSTP 77 et OPPBTP)
- Participation à la conférence plénière organisée par l'INTEFP "Accords SST fonction publique : quel bilan, quel avenir ?"

Rencontres RH de la Santé - 5 et 6 octobre, Paris

Stand FNP de la CNRACL

Congrès des sapeurs-pompiers - 12 et 13 octobre, Ajaccio

Stand FNP de la CNRACL, animation d'un atelier "Pluridisciplinarité : des pratiques à banaliser"

Salon Préventica - 7 au 9 novembre, Strasbourg

Les conférences :

- La prévention des risques dans le secteur de l'aide à domicile (CDG 40, CARSAT Aquitaine, RPDAD)
- Suivi des AT/MP : Prorisq un outil d'anticipation à l'usage des collectivités territoriales et hospitalières (témoignages : hôpitaux de Sarreguemines et CDG 55)
- Prévenir les RPS : comment agir dans les petites et moyennes collectivités ? (CDG 67 et 68)
- Les transitions professionnelles à Châlons-en-Champagne : la démarche Talents (Ville, CCAS et communauté d'agglomération de Châlons en Champagne)

B - Elaborer des produits d'information

Entre janvier et décembre 2017, le FNP de la CNRACL a publié sur son site :

- Le bilan d'activité FNP 2016
- Les rapports de la Banque nationale de données (Fonctions publiques territoriale, hospitalière et Service départementaux d'incendie et de secours)
- Une lettre employeurs sur l'e-learning Prorisq
- Trois dossiers :
 - Aide à domicile,
 - Accords SST fonction publique : quel bilan, quel avenir ?
 - Pluridisciplinarité en santé au travail
- Deux newsletter Espace droit avec dossiers sur :
 - Plan d'action pluriannuel
 - Contrôles périodiques obligatoires
- Deux publications issues des travaux menés par les groupe travail sur les risques psychosociaux et sur les fumées
 - Un e-paper sur les RPS
 - Un rapport sur les risques d'expositions aux fumées chez les sapeur-pompiers
- Des produits issus de travaux avec les partenaires : en partenariat avec- entre autres-, la CNAMTS, la DGT et l'OPPBT : un guide "Les incontournables de la prévention sur les chantiers publics"

C - Développer le site

Le FNP de la CNRACL a continué de préparer le nouvel espace "Prévention des risques professionnels" dans le cadre de la refonte du site internet de la CNRACL. Ce nouvel espace a vu le jour en juillet 2017. Il s'est accompagné de la suppression de la newsletter FNP, au profit d'une rubrique dans la newsletter Employeurs, et de la suppression des bulletins FNP au profit de dossiers thématiques.

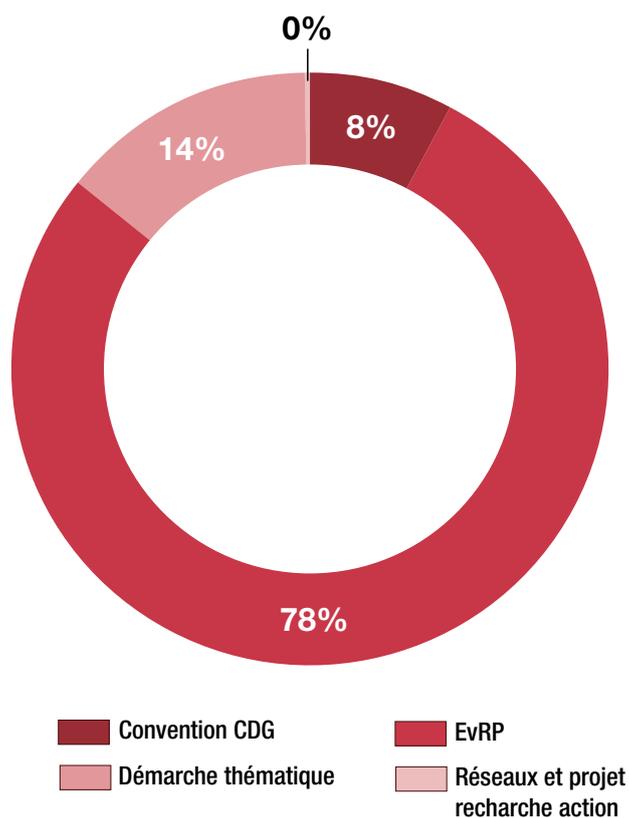
LE BILAN FINANCIER

En milliers d'euros

Actions	Engagements	Paiements
Subventions	5 242	6 276
- convention CDG	424	963
- EvRP	4 083	3 205
- Démarche thématique	719	1 236
- Réseaux et projet recherche action	16*	872
Partenariat	17	15
Prestations	365	245
Total	5 624	6 536

*Régularisation portant sur le Projet recherche action mené par le CHRU de Brest, engagé en 2016

Répartition des subventions engagées par catégorie d'actions de prévention



Le montant engagé pour l'évaluation des risques professionnels représente 78% du montant total des subventions (contre 61% en 2016) et 14 % sont consacrés aux démarches de prévention thématiques (21% en 2016).

